

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LES CAUSES



Caricature des trois ordres

• **La société française en 1789** : la France est un pays de 26 millions d'habitants. La population se partage de manière **inéga**le en **trois catégories sociales** :

1. **La noblesse** représente environ 400 000 personnes : cet ordre est divisé entre la haute noblesse (environ 4 000 familles) proche du trône et la petite noblesse.

2. **Le clergé** est composé de 120 000 personnes dont 139 évêques. Il est également divisé entre le haut clergé (issu de la noblesse) et le bas clergé plus proche du Tiers État.

3. **Le Tiers État** représente l'immense majorité de la population soit environ 95% de celle-ci. Il regroupe les travailleurs journaliers des campagnes, les paysans propriétaires fermiers, les artisans et les bourgeois des villes (banquiers, hommes de droit ou commerçants). Cette bourgeoisie est en plein essor grâce au développement économique des dix dernières années et prend de plus en plus de pouvoir dans la vie économique du royaume de France.

• **Un mécontentement général** : en cette fin de XVIII siècle, le *Siècle des Lumières*, le pays ne peut plus se satisfaire de l'ordre ancien traditionnel. Cet ordre féodal dans lequel le Roi est à la fois le chef militaire, le justicier et le protecteur du Pays.

1. **Les privilèges** : ils sont devenus insupportables pour le Tiers État. Les exemptions d'impôt, les droits de banalité, les droits de péage, les monopoles, les redevances diverses, tous ces avantages, toutes ces inégalités révoltent les paysans et les bourgeois réunis. L'église pour sa part choque et révolte. Non seulement cet ordre extrêmement riche ne paie pas d'impôt mais il prélève la dîme sur les revenus agricoles.

2. **Les impôts** : plus encore que tous les avantages, la répartition arbitraire des différents impôts exaspère le peuple qui accepterait plus volontiers un impôt que tous payent. Les nobles paient certains petits impôts directs mais sont dispensés du plus gros d'entre eux : *la taille*. Celui-ci est le pire : sur 100 livres de revenu il en prend 53. De plus il est levé injustement, mal réparti et peut tous les jours s'aggraver selon le bon vouloir de l'état. Les impôts indirects tels *la gabelle* finissent d'écraser les sujets du roi. L'impôt ecclésiastique avec *la dîme* achève de l'accabler. Paradoxalement le clergé, l'ordre le plus riche de France, ne paie pas d'impôt. Il consent au roi un don gratuit.

3. **La faillite du royaume** : la ruine du Trésor Public est en grande partie provoquée par la participation de la France à la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique. Cette contribution énorme ruina les finances du royaume dès 1787. Les ministres du Roi ne parviennent à combler le trou du Trésor public. Ils ne réussissent qu'à se mettre à dos les ordres privilégiés qui refuse de payer tout impôt nouveau. Les masses populaires suivent et manifestent contre la cour et les ministres. Tous demandent la réunion des **États Généraux**. Une fois de plus, le roi cède et annonce en août 1788 la réunion des **États Généraux** pour le **5 mai 1789**.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LES DÉBUTS DE LA MONARCHIE

CONSTITUTIONNELLE

• LES ÉTATS GÉNÉRAUX : (5 mai 1789)

Le roi Louis XVI ouvre **les États Généraux** à Versailles. C'est le dernier moyen qui lui reste pour tenter de sauver le royaume de la faillite en faisant voter de nouveaux impôts.

Dans toute la France, des représentants des 3 ordres sont élus et écrivent leurs demandes au roi sur des **Cahiers de doléances** (*doc.1*). Sur **1 139 députés**, **291** appartiennent **au clergé**, **270** à la **noblesse** et **578** au **Tiers États**. Le clergé et la noblesse souhaitent que le vote ait lieu par ordre, ce qui leur assure la majorité (à deux contre un), le Tiers État réclame le vote par tête, ce qui lui assurerait l'égalité.

Les esprits s'échauffent et Louis XVI (qui est incapable de prendre une décision) choisit de faire fermer la salle des états à Versailles. Les députés du Tiers État décident de se réunir dans une autre salle, celle du **Jeu de paume**.

Doc. 1 : le Cahier de doléances

• LE SERMENT DU JEU DE PAUME :

(20 juin 1789)

Réunis dans cette nouvelle salle, les députés du Tiers État décident de prêter serment : ils jurent de ne pas se séparer avant d'avoir rédigé une Constitution pour le pays (ensemble de lois précisant comment gouverner le pays) : c'est le **Serment du Jeu de Paume** (*doc.2*).

Répétant chacun à leur tour « Je le jure ! (fidélité à la nation) », ils adoptent un texte qui fait figure d'acte de naissance de la **Révolution française**.

Ils se déclarent Assemblée nationale constituante le **9 juillet 1789**, ce qui donne le pouvoir à la nation.

Doc. 2 : Le Serment du Jeu de Paume par David.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

DU 14 JUILLET 1789

AU 14 JUILLET 1790

Louis XVI n'accepte pas de voir son pouvoir limité par une Constitution. Il prépare un coup de force contre l'assemblée et le 11 juillet 1789, il fait venir environ 20 000 soldats autour de Paris qui se révolte. Le 14 juillet 1789, les Parisiens prennent la prison de la Bastille, symbole de la monarchie absolue.

• LA PRISE DE LA BASTILLE :

(14 juillet 1789 – *doc.3*)

Le peuple de plus en plus agité, et maintenant menacé par les soldats, s'empare de milliers de fusils et de quelques canons aux **Invalides**. La foule prend ensuite **la Bastille** pour se procurer des munitions et pour "casser" l'image de cette vieille forteresse qui symbolisait les abus de pouvoir du roi. Le roi, qui apprend la nouvelle le 15 juillet au retour d'une chasse, paraît étonné : « C'est une révolte ! » dit-il « Non Sire c'est une révolution... ». La Bastille sera entièrement détruite dans les mois qui suivront.

Doc. 3 : Le 14 juillet 1789 par Cholat.

• **Nuit du 4 au 5 août 1789** : Depuis quelques jours, les paysans se retournent contre les châteaux et les seigneurs en demandant l'abolition des droits seigneuriaux. Plusieurs centaines de châteaux seront pillés et brûlés. Le **5 août**, c'est l'abolition (la suppression) des privilèges de la noblesse et du clergé. C'est la fin de l'**Ancien Régime** (*doc.4*).

Doc. 4 : L'abolition des privilèges

• LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN : (26 août 1789)

L'Assemblée constituante vote la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (*doc.5*), écrite par Mirabeau et Sieyès, qui sert d'introduction à la nouvelle constitution et affirme que tous les hommes sont libres et égaux devant la loi. La constitution est établie : le pouvoir est partagé entre le roi et une assemblée élue.

Doc. 5 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Le **5 octobre 1789** au matin, 7 000 à 8 000 femmes marchent sur Versailles (*doc.6*) pour réclamer du travail et du pain (qui devient rare et cher. Le **6 octobre**, la foule pénètre dans le château de Versailles et réclame le roi au balcon. Il s'exécute, la foule lui crie alors « À Paris ! ». Le roi et sa famille quittent alors le château de Versailles pour le **Palais des Tuileries** où le peuple pourra le surveiller.

Doc. 6 : Femmes marchant sur Versailles.

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION :

(**14 juillet 1790**)

Fixée au 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, cette fête visait surtout à rassembler les gardes nationales ainsi qu'à mettre en scène l'adhésion des Français et de leur roi au projet constitutionnel. On avait aménagé le Champ-de-Mars, simple terrain de manœuvre pour les troupes, en un vaste cirque pouvant accueillir environ 400 000 personnes. Les deux extrémités présentaient, du côté de la Seine, un arc de triomphe ; à l'opposé, la tribune des officiels adossée à l'École militaire. Au centre de l'immense ellipse, un « autel de la Patrie » devait recevoir les célébrants de la messe, ainsi que les mille choristes et instrumentistes du *Te Deum* composé par Gossec pour la circonstance; puis le serment solennel prononcé par La Fayette et repris par tous les assistants, serment de fidélité « à la Nation, à la Loi et au Roi ». Le tableau de **Thévenin** (*doc. 7*) montre l'engagement de Louis XVI, mais surtout l'effervescence d'une foule enivrée par les bons sentiments, le bruit des canons, la musique. Sur la droite, les députés font un peu triste figure à côté de cette joie exubérante. Dans leur sage alignement, on reconnaît **Mirabeau**, Barnave, le duc d'Orléans ou encore **Robespierre**. **La Fayette** fut le héros du jour. On le voit sur les marches conduisant au trône du roi, après avoir traversé à cheval l'allée des porte-étendards. Les jours suivants, la fête se prolongea par des bals, des feux d'artifice et des joutes nautiques.

Doc. 7 : La fête de la Fédération le 14 juillet 1790, au Champ-de-Mars, par Charles Thévenin